

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018
Publication : 01/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 18/094/JS

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

OBJET : JEUNESSE ET SPORTS
Modification du règlement intérieur unique des dispositifs d'animation.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de septembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS.

Absents : Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Jacqueline BARTOLI à Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Jean-Christophe ANGELINI à Gérard CESARI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du septième adjoint délégué à la Jeunesse et au Sport, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 17/109/JS du 29 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur unique des dispositifs d'animation sportive relatif à l'Ecole Municipale des Sports et aux animations sportives extrascolaires.

Il convient d'actualiser ce règlement :

1/ sur la dénomination des activités :

les animations sportives extrascolaires se déroulant pendant les vacances scolaires sont désormais dénommées stages sportifs ;

2/ sur la réévaluation des tarifs des dispositifs d'animation :

l'actualisation du tarif, prévue chaque année au 1^{er} septembre, sur la base de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est supprimée en raison de l'instauration de forfaits annuels.

Il est donc proposé à l'Assemblée de procéder à une réactualisation du règlement intérieur de ces dispositifs d'animations sportives ci-annexé.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 17/109/JS du 29 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 26 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification du règlement intérieur des dispositifs d'animations de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et des stages sportifs des vacances tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : de rappeler que le forfait annuel des dispositifs d'animation a été fixé par délibération n° 17/109/JS du 29 septembre 2017.

ARTICLE 3 : Les crédits de recettes afférents seront constatés aux budgets des exercices correspondants :
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses
Compte 7063 : Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 23 |
| Nombre de procurations | 4 |
| Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,